HOUSE OF REPRESENTATIVES
REPUBLIC OF CYPRUS

Conférence des Présidents des parlements de l'Union européenne

Nicosie, 21-23 avril 2013

Session I: Le rôle des parlements nationaux de l'UE et du Parlement européen dans le renforcement de la démocratie et des droits de l'homme dans les pays tiers, en particulier dans la région méditerranéenne

Note d'information

Evolutions actuelles – le Printemps arabe

La mobilisation des populations dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, également connue sous le nom de Printemps arabe, a été déclenchée par le désespoir et l'auto-immolation par le feu d'un vendeur ambulant en Tunisie, à la suite de mauvais traitements infligés par la police et les autorités locales. Cette situation a engendré des soulèvements populaires et des manifestations massives qui ont gagné l'ensemble de la région, revendiquant de meilleures conditions de vie et de travail pour les citoyens, ainsi que des systèmes de gouvernance plus démocratiques.

Des changements considérables sont intervenus, y compris de vastes réformes (Jordanie), la tenue d'élections (Tunisie, Egypte, Libye, Yémen, Maroc, Syrie, Algérie, Jordanie) et l'adoption de nouvelles constitutions (Maroc, Egypte, Tunisie), modifiant le statu quo antérieur et renversant des régimes, souvent établis depuis des décennies. Comme ce processus est en cours dans certains pays, de nouvelles évolutions sont attendues en ce qui concerne les rapports de force et les réformes, tandis que la consolidation de la démocratie et, par extension, des droits de l'homme et de l'État de droit, demeurent les principaux objectifs dans cette région, pour les acteurs internationaux.

Bien que l'engagement de l'Union européenne (UE) à l'égard de son voisinage méridional ne soit pas récent, les turbulences dans la région ont engendré un regain d'intérêt de l'UE et de ses États membres. La réaction, qui a été rapide tant pour la forme qu'en pratique, était motivée par la proximité géographique et les relations que la région entretient avec l'Union et les États membres. Le soutien apporté aux pays du Printemps arabe était aussi étroitement lié à l'objectif global de l'UE d'assurer la paix, la stabilité, la sécurité et le développement dans son voisinage et partout dans le monde.

À cet égard, l'outil de consolidation de la démocratie et des droits de l'homme revêt une importance capitale. Suivant des pratiques similaires du passé, lors de l'élaboration de sa réponse à son voisinage en mutation rapide, l'UE s'est déclarée disposée à soutenir la demande de participation à la vie politique, de dignité, de liberté et d'emplois, à condition que soient respectés les valeurs universelles et les intérêts communs. A travers la proposition de «partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée», l'objectif de l'UE était, entre autres, de voir des avancées dans le domaine de la transformation démocratique et du renforcement des institutions, en particulier en matière de libertés fondamentales, de réformes constitutionnelles, de réforme du système judiciaire et de lutte contre la corruption. Elle a également fourni une assistance électorale, notamment par des missions d'observation électorale déployées en Tunisie, en Algérie, en Libye et en Jordanie.

Le rôle des parlements dans la promotion de la démocratie

Les parlements librement élus constituent, à travers leur fonction représentative, l'institution centrale de la démocratie. Un parlement fort et efficace est une composante importante d'un système démocratique, tandis que son fonctionnement efficace peut être la pierre angulaire de la bonne gouvernance. Cela émane de sa fonction de contrôle de l'Exécutif et de son rôle législatif, qui doit assurer la protection des citoyens et de leurs droits, ainsi que préserver la paix et promouvoir le développement. En remplissant tous les critères d'un parlement bien organisé, à savoir la reddition de comptes, la représentation égale et efficace, la transparence et l'efficacité au niveau national et international[1], il est possible de réunir les conditions de véritables systèmes démocratiques.

Etant donné que l'UE et ses États membres visent à consolider la démocratie et les droits de l'homme partout dans le monde, la contribution des parlements au renforcement de la démocratie est la raison même pour laquelle ils doivent être soutenus. En outre, il convient de leur apporter un soutien puisque, pendant la période transitoire, les parlements peuvent et doivent agir en tant qu'agents de stabilité. En fournissant les structures nécessaires et en agissant dans le respect de tous les principes de la démocratie, y compris l'égalité et la représentation, ils peuvent assurer le fonctionnement harmonieux et efficace du système démocratique.

[1] Source: "Guide IPU Parlement et Démocratie"

Comment les parlements peuvent contribuer à la consolidation de la démocratie et des droits de l'homme.

La promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde entier devrait être une mission clé des parlements. Leur rôle de multiplicateurs dans la promotion de la démocratie et des droits de l'homme est une preuve de leur engagement envers leurs propres principes, tandis que leur expertise dans le domaine de tous les aspects liés à la vie parlementaire peut contribuer de façon considérable au renforcement des capacités, nécessaire pour instaurer une démocratie stable. Etant donné en effet que le renforcement des capacités est le secteur sur lequel devrait se concentrer un tel travail parlementaire, l'assistance technique entre pairs et l'apport d'un soutien aux parlements ainsi qu'à la société civile, y compris aux partis politiques, revêtent une grande importance et pourraient de ce fait contribuer à la création d'institutions stables et durables et apporter des changements pérennes à long terme.

La valeur ajoutée de leur action, par rapport aux activités menées par les acteurs de la diplomatie traditionnelle, réside en outre dans leur image d'acteurs plus flexibles dans les relations internationales, par opposition aux acteurs dont les actes se dissimulent derrière les intérêts nationaux et la volonté d'imposer leurs propres politiques. Puisqu'ils sont perçus comme des acteurs désireux de contribuer de façon honnête à la promotion des valeurs universelles partagées, toute assistance fournie doit se faire dans un esprit de respect mutuel, afin de garantir une coopération véritablement efficace. L'élaboration conjointe de projets, de même que l'identification des questions d'intérêt commun et des solutions communes aux défis auxquels nous sommes tous confrontés, sont une composante essentielle d'un partenariat bien enraciné avec les parlements avec lesquels une coopération existe ou sera instaurée. Il importe également d'identifier les besoins des parlements bénéficiant d'une assistance, d'écouter leurs points de vue et d'être à l'écoute de leurs préoccupations avant d'agir.

Dans leur rôle de défenseurs de la démocratie et des droits de l'homme, les parlements se doivent également de défendre ces valeurs et soutenir les membres de tous les parlements quand ils tiennent ces propos. Les résolutions appropriées, adoptées par les parlements, et les conventions pertinentes ratifiées peuvent également s'avérer être un instrument utile pour la réalisation des objectifs précités ainsi que pour la promotion de l'égalité des chances et de la liberté d'expression et d'association.

Il convient également de mentionner l'action extérieure du Parlement européen en faveur de la consolidation de la démocratie et de la promotion des droits de l'homme. Outre ses activités similaires à celles menées par les parlements nationaux dans ce domaine, le Parlement européen apporte son soutien au développement parlementaire dans les démocraties nouvelles et émergentes, par l'intermédiaire du Bureau de promotion de la démocratie parlementaire qui a été créé pour répondre aux demandes de soutien parlementaire. Par ailleurs, le Parlement européen fonctionne de manière à intégrer les droits de l'homme dans son travail, tandis qu'il honore et offre, par l'attribution du prix Sakharov pour la liberté de pensée, une visibilité à la lutte pour les droits de l'homme et des libertés.

Toutes les activités précitées sont menées tant au niveau bilatéral que multilatéral. A part les textes adoptés, de nombreux parlements et organisations interparlementaires ont en effet joué un rôle actif dans la création de liens avec les parlements des nouvelles démocraties naissantes et des pays en transition, tels les pays du Printemps arabe. Une série de programmes d'échanges, de jumelages, de programmes d'assistance technique, destinés à partager les bonnes pratiques, à fournir des informations, des conseils, des formations et des services de conseil aux parlements afin de les aider à se développer et à exercer leurs fonctions de manière plus efficace, ont été réalisés, tandis que des missions d'observation électorale ont été déployées en vue d'aider les systèmes électoraux des pays d'accueil.

Lors de la réunion inaugurale de la Conférence interparlementaire sur la PESC et la PSDC, qui s'est tenue à Paphos les 9-10 septembre 2012, dans le cadre de la Présidence chypriote, le rôle renforcé des parlements en matière de soutien des transitions démocratiques dans son voisinage méridional et oriental a été souligné, tandis que les activités parlementaires destinées à soutenir les efforts de transition de ces pays ont été encouragées.

Le large éventail d'exemples d'initiatives prises en vue de soutenir les démocraties en transition montre qu'il est possible de mener de telles activités, tant au niveau multilatéral que bilatéral. C'est la raison pour laquelle il convient de faire preuve de prudence pour éviter tout chevauchement avec les travaux et les activités déjà en cours, que mènent d'autres organismes et organisations. Comme dans le cas de l'aide aux démocraties nouvelles et émergentes, pour laquelle un groupe de travail a été mis en place par cette Conférence[2], la coordination et l'échange d'informations s'avèrent nécessaires.

[2] Un groupe de travail sur l'aide aux démocraties nouvelles et émergentes a été créé à la suite des Conclusions adoptées lors de la Conférence des présidents qui s'est tenue à Budapest en 2005.

Cependant, afin que des initiatives et des mesures concrètes puissent porter des fruits, les parlements des pays membres de l'UE ainsi que des pays de la Méditerranée méridionale et orientale doivent faire respecter la Chartre des Nations unies, le droit international et les instruments des droits de l'homme. Les dictatures, l'agression étrangère et l'anéantissement des peuples, ainsi que la privation des droits démocratiques ne pourront jamais être acceptés.

Questions à débattre

Comment peut-on garantir l'efficience, l'efficacité, l'impact et la durabilité des travaux connexes?

Comment assurer une contribution adéquate à la fois au niveau bilatéral et multilatéral, en évitant les chevauchements?

S'agissant du soutien des parlements apporté aux parlements de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, comment la contribution au niveau de l'UE peut-elle être une source de valeur ajoutée?

Cette Conférence pourrait-elle prendre une initiative dans ce sens?

Existe-t-il une perception commune de ce qu'est la démocratie? La démocratie doit-elle être redéfinie avec les partenaires méridionaux?

Quel type de soutien est nécessaire?

En période d'austérité, comment peut-on déterminer des actions rentables?